

HOMMAGE

Kéba MBAYE,
homme de loi, homme de foi,

Le jeudi 11 janvier 2007, un ami, un maître nous a quittés. Je me souviendrai de cette fin de soirée à Genève alors que j'étais sur le point de m'endormir. La sonnerie de mon téléphone portable déchira le silence de ma chambre d'hôte ; c'était Catherine, sa nièce, qui, effondrée, m'annonçait que Kéba Mbaye venait de rendre l'âme. Surpris et vivement ému, j'en perdis le sommeil; ma fatigue avait cédé la place à la tristesse et à un certain désarroi. J'éprouvais des difficultés à gérer ces pénibles sentiments et souhaitais les partager avec quelqu'un. Ce fut avec un de ses amis proches, Mohammed Bedjaoui, son ancien collègue de la Cour internationale de Justice avec lequel il avait conservé des liens très étroits. Je l'ai donc appelé ; il était en voyage à quelques fuseaux horaires d'Alger. Ebranlé et profondément peiné par la nouvelle, il me mit dans la confidence de sa dernière conversation avec Kéba et exprima le regret de ne pouvoir se rendre à Dakar. Il prit toutefois des dispositions pour être représenté le lendemain, vendredi à 16 heures, à l'inhumation de son vieil ami au cimetière musulman de Yoff et pour offrir à la famille du défunt toute l'assistance dont elle pourrait avoir besoin.

Cette nuit du jeudi à vendredi, dans ma chambre noyée de tristesse, de nombreuses images n'ont cessé de s'entremêler derrière mes yeux clos, soudainement métamorphosés en kaléidoscopes. Ces images étaient autant de reflets du Kéba Mbaye que j'ai connu : un africaniste pétri de culture universelle, une plume inspirée et un orateur inspirant, un homme de loi et un homme de foi, un juriste engagé et un politique éclairé, un sportif accompli et un militant olympique, bref un homme aux multiples et lumineuses facettes. J'aimerais partager deux de ces images avec les lecteurs des présentes lignes : celles de ma première et de ma toute dernière rencontre avec cet homme de cœur et d'esprit.

La première image est celle de l'homme d'esprit. Elle consiste en réalité en une photographie religieusement accrochée au mur du salon de mon appartement, à côté de celle de mes parents. Elle représente un Kéba Mbaye souriant avec lequel j'échange une poignée de mains chaleureuse au-dessus de la grande table du Salon vert de l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales de Genève ; c'était le 14 mars 1991, à l'issue de ma soutenance de thèse dont il avait accepté de servir de membre du jury avec les Professeurs Georges Abi-Saab, Denise Bindschedler et Philippe Cahier. Pouvais-je rêver mieux que du jugement critique du père spirituel de la Charte africaine des droits de

l'homme et des peuples, pour la défense d'une thèse consacrée à cette convention régionale adoptée en juin 1981 ? Kéba Mbaye avait en effet présidé la « *conférence restreinte d'experts de haut niveau* » convoquée en novembre 1979 en application de l'historique *Décision sur les droits de l'homme et des peuples* adoptée quatre mois plus tôt par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine. Avant cette journée de mars 1991, qui venait couronner de longues et patientes années de recherches, je ne connaissais de Kéba Mbaye que le nom, celui de l'ancien juge et vice-président de la Cour internationale de Justice et de l'auteur prolifique dont j'avais dévoré toutes les publications sur la question, alors relativement négligée par la doctrine, des droits de l'homme en Afrique : « *Le droit de la famille en Afrique noire et à Madagascar* » (1968), « *Les réalités du monde noir et les droits de l'homme* » (1969), « *Le droit au développement comme un droit de l'homme* » (1972), « *Le développement et les droits de l'homme* » (1978), « *Les droits de l'homme en Afrique* » (1978), « *Le droit au développement en droit international* » (1984) ou encore « *Keynote Address on the African Charter of Human and Peoples'Rights* » (1986). De ces lectures, j'avais déjà beaucoup appris du maître Mbaye.

Durant la soutenance de ma thèse, le maître et l'élève s'étaient amicalement empoignés à propos de ce droit de la troisième génération dit « *droit au développement* ». La doctrine unanime avait en effet attribué la paternité de ce concept à Kéba Mbaye qui, lors d'une leçon inaugurale donnée à l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg en juillet 1972, avait déclaré que « *le développement est le droit de tout homme* ». Je défendais pour ma part que le droit au développement était et ne pouvait être qu'un droit du peuple et que l'idée de ce droit collectif avait déjà été émise sur le continent africain même quelques années auparavant. Bon joueur, il réagit avec élégance à ma petite mise au point historique en indiquant qu'il n'était pas responsable de ce que les uns et les autres pouvaient écrire à son sujet. Sur la question du titulaire du droit au développement, il me rétorqua de manière toute aussi élégante, que nous n'étions pas en foncier désaccord et renvoya gentiment le chercheur que j'étais à ses livres, plus particulièrement aux Actes du Colloque de Dakar parus en 1978 ; il me rappela avoir alors soutenu que les créanciers du droit au développement étaient « *à la fois, les individus, les peuples et les Etats* » et que ce droit était « *une prérogative que les peuples peuvent exiger de leurs Etats ou de la communauté internationale organisée* ». Visionnaire mais modeste, il s'était abstenu de faire observer que quelques années après la publication susmentionnée, le 4 décembre 1986 plus précisément, l'Assemblée générale des Nations Unies avait, dans sa résolution 41/128 intitulée « *Déclaration sur le droit au développement* », proclamé que ce droit avait autant l'homme que le peuple comme titulaire. Cette soutenance de thèse me permit d'apprendre davantage encore du maître Mbaye ; elle m'apprit également beaucoup sur le maître lui-même.

Fraîchement docteur, j'avais estimé tout naturel de demander à l'érudit et à l'humaniste qu'il était s'il voulait bien préfacier la version de ma thèse à paraître aux Presses Universitaires de France. Non seulement il accepta avec enthousiasme mais il me proposa également de discuter avec lui des modifications que je comptais apporter à mon manuscrit original. Passionné par la question des droits de l'homme, il avait lui-même un ouvrage en préparation dont il me gratifiera par la suite d'une copie : « *Les droits de l'homme en Afrique* » (Paris, Pedone, 1992). C'est de ces années-là que datent mes liens

d'amitié, de complicité filiale, avec celui qui était déjà un des phares africains du droit international en même temps qu'un porte-flambeau de l'Olympisme.

L'autre image du vice-président Mbaye qui parfume encore mon souvenir est celle de notre toute dernière rencontre, il y a quatre années environ à La Haye ; c'est celle de l'homme de cœur. J'étais alors Secrétaire de la Cour internationale de Justice et il était de passage au Palais de la Paix. Il avait lui-même demandé à me rencontrer. A ma grande surprise, il ne s'agissait pas de droit international dont il voulait m'entretenir mais de mon avenir professionnel. Il me savait fatigué et désireux d'évoluer dans ma carrière et je me souviens encore de ses propos mesurés, chaleureux et emprunts d'optimisme. Profondément religieux, et comme l'aurait fait un père, il me rappela les vertus de la patience et de la persévérance dans l'effort. Il insista également pour que je me sente libre de l'appeler ou de lui écrire quand bon me semblerait, aux fins de solliciter ses conseils ou son soutien. Je savais qu'il ne s'agissait pas là de mots creux, de propos de circonstance ou de vaine proposition ; j'en eu la belle confirmation à l'automne 2003 dans une occasion qu'il n'est pas vraiment nécessaire de révéler ici.

Je ne saurais honorer la mémoire de l'homme et du vice-président Mbaye sans évoquer brièvement certains aspects privés et professionnels de sa vie bien remplie. Né le 5 août 1924 à Kaolack, à environ deux-cents kilomètres au sud de Dakar, il était diplômé de l'Ecole normale William Ponty et titulaire d'une licence en droit, d'un Diplôme d'études supérieures de droit privé et du brevet de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer (section magistrature). Chargé de mission au cabinet du ministre de la France d'outre-mer à Paris en 1954, il deviendra en 1960, à l'indépendance du Sénégal, directeur de cabinet du ministre des transports et de la communication, avant d'être nommé, quatre années plus tard, président de la Cour suprême du Sénégal, fonctions qu'il quittera en 1982 pour rejoindre l'organe judiciaire principal des Nations Unies. Il ne restera à la Cour internationale de Justice que le temps d'un mandat qu'il terminera dans le fauteuil de vice-président (1988-1991). Agé de 66 ans, il n'avait pas voulu solliciter le renouvellement de son mandat, estimant probablement qu'il était temps pour lui de prendre sa retraite et qu'il fallait céder la place à la génération montante d'internationalistes africains ; c'était aussi certainement pour mieux profiter d'une vie familiale qu'il avait toujours privilégiée. Kéba Mbaye était en effet marié et l'heureux père de cinq filles et de trois garçons.

Homme de justice, il n'en abandonnera pas pour autant une activité à laquelle il avait vouée beaucoup de son temps et de son énergie. En juin 1992, il accepta en effet de présider le Conseil constitutionnel du Sénégal. Homme juste et de conviction, il claquera toutefois la porte de cette institution le 2 mars 1993 quelques jours après la tenue des élections présidentielles. Il reviendra à La Haye en qualité de juge *ad hoc* dans l'affaire de la *Sentence arbitrale du 31 juillet 1989 (Guinée Bissau c. Sénégal)*, ainsi que dans celles de la *Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria (Cameroun c. Nigéria)* et de la *Demande d'interprétation de l'arrêt du 11 juin 1998 en l'affaire de la Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria (Cameroun c. Nigéria), exceptions préliminaires (Nigéria c. Cameroun)*. C'est à l'occasion de ces deux dernières affaires que j'ai pu apprécier de nouveau les qualités intellectuelles exceptionnelles, la

vaste culture juridique et le sens de la diplomatie du juge Kéba Mbaye. J'appris alors encore, et encore, du maître et sur le maître.

Arbitre international renommé, il occupa également les fonctions de vice-président de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale. Il fut par ailleurs l'inspirateur et l'artisan de la création de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), instrument privilégié s'il en est de promotion des investissements, et donc du développement économique, sur le continent.

Sportif et marathonnier dans l'âme, comme en témoigne son impressionnant parcours académique et professionnel, le vice-président Mbaye accepta de mettre son expérience éclairée au service du Comité international Olympique de 1973 à 2002. Outre sa qualité de membre du Comité, il fut notamment vice-président de celui-ci, membre de sa Commission exécutive, président de sa Commission juridique et de sa Commission d'éthique. Il présida également le Tribunal arbitral du sport et le Conseil international de l'arbitrage en pratique de sport.

Véritable chantre des droits de l'homme en Afrique, le vice-président Mbaye déploya également une activité intense au sein de nombreux organismes du système des Nations Unies traitant de la question des droits de la personne humaine. Il participa notamment, en qualité de membre et de président, aux travaux de la Commission des droits de l'homme, et, comme membre, à ceux de la commission chargée de rechercher la solution des différends relatifs à la convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, du comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, du groupe spécial d'experts chargé d'enquêter sur la violation des droits de l'homme en Afrique australe et de la Commission d'experts de l'Organisation internationale du Travail. Il occupa également les fonctions de vice-président du comité de direction de l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg, de président de la Commission internationale de Juristes et de président de l'Académie internationale des droits de l'homme.

Issu d'un milieu très modeste, le vice-président Mbaye avait une conscience aiguë des vertus de l'effort et de l'éducation. Il n'avait en conséquence jamais perdu le contact avec le monde de l'enseignement et de la recherche. Il était ainsi notamment membre honoraire de l'Institut de droit international, membre de la Société française pour le droit international et ancien vice-président du *curatorium* de l'Académie de droit international de La Haye. Membre fondateur, premier vice-président et président par intérim de l'Association africaine de droit international, il fut également à l'origine de la création de *l'Annuaire africain de droit international*, actuellement publié sous les auspices de la Fondation africaine pour le droit international et dont le prochain volume honorera modestement la mémoire par la plume de son frère d'armes, Mohammed Bedjaoui. Il y a quelques années de cela, il mit en chantier un imposant commentaire article par article de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Le vice-président Mbaye accepta en outre d'être un des membres du comité scientifique de la présente revue informatique dont les lecteurs me pardonneront, je l'espère, la longueur de cet hommage filial et d'avoir certainement négligé l'un ou l'autre des aspects importants de la vie riche de ce

maître, de cet inspirateur et de ce grand savant. Le vice-président Mbaye est parti et son départ constitue sans nul doute une grande perte pour la communauté juridique africaine et internationale. Paix à ton âme Kéba. *Allah Irehmou.*

Dr. Fatsah OUGUERGOUZ *

* Juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (Arusha, Tanzanie), Directeur exécutif de la Fondation africaine pour le droit international (La Haye), Directeur adjoint de l'Annuaire africain de droit international et ancien Secrétaire de la Cour internationale de Justice.